

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 418

présenté par

M. Coronado, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

à l'amendement n° 386 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« parlementaire »,

insérer les mots :

« , un médecin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de prévoir la défense des médecins, dont les conversations peuvent relever du secret médical.